



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 30041

Texte de la question

M. Philippe-Armand Martin (Marne) appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur le projet initié par lui de réunir des groupes de travail sur la gestion de la prévention des risques liés aux abus d'alcool en matière de sécurité routière, en associant les pouvoirs publics et les professionnels de la filière viticole autour de deux axes « Politique de santé publique » et « Formation et prévention ». De surcroît, le caractère interministériel de ces groupes de travail devrait permettre une meilleure appréhension de la question, et donner lieu à l'élaboration d'une politique concrète et responsable de prévention des risques liés aux abus d'alcool. Mais force est de constater que, à ce jour, la politique menée en matière de sécurité routière est exclusivement déterminée par les pouvoirs publics, et ce sans aucune consultation des professionnels concernés. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du gouvernement sur les perspectives d'existence de ces groupes de travail associant les professionnels de la viticulture notamment.

Texte de la réponse

La politique volontariste de lutte contre l'insécurité routière, portée au plus haut niveau de l'état depuis plus de trois ans, a permis d'obtenir des baisses importantes du nombre de victimes sur la route, baisses qui doivent s'inscrire maintenant dans la durée. Des marges de progrès sont encore possibles, notamment en matière d'alcool. En effet, une étude récente démontre que le respect de l'alcoolémie autorisée permettrait de faire baisser le nombre de personnes tuées sur les routes d'environ 20 %. Si le problème de l'alcool au volant est commun à l'ensemble des usagers de la route, il reste très souvent pour les jeunes le premier facteur impliqué dans les accidents. L'alcool joue un rôle prépondérant dans le mode de vie des jeunes, notamment lors de sorties le week-end et c'est aussi au cours des week-ends qu'ont lieu près de la moitié des accidents mortels liés à une surconsommation d'alcool. C'est ainsi que s'est tenue le 26 février 2004 la table ronde décidée par le comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 13 janvier 2004. Elle réunissait les professionnels des établissements de nuit, les pouvoirs publics et l'ensemble des acteurs de prévention concernés par la lutte contre l'alcoolémie des jeunes au volant. La filière viticole était naturellement représentée par l'Association française d'information sur le vin (AFIVIN), regroupant trois organisations viticoles. Il en est ressorti le plan d'actions suivant qui a été validé par le CISR du 7 juillet 2004 : entreprendre une démarche de qualité au niveau national ; rechercher une harmonisation des horaires de fermeture sur l'ensemble du territoire ; unifier les messages autour du concept « celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas ». Les deux premiers points ont fait l'objet d'un groupe de travail avec les professionnels des métiers de la nuit et de la restauration auquel participait AFIVIN. Dans le prolongement des travaux de ce groupe, les préfets seront invités à signer au niveau départemental des chartes avec les responsables des établissements de type discothèques et bars d'ambiance musicale afin de prendre en compte des engagements concrets de sécurité routière. S'agissant du troisième point, le message unique « celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas » a été largement déployé par plusieurs campagnes nationales de communication menées depuis la tenue de cette table ronde. La dernière en date, de décembre 2005, met en scène le conducteur désigné répondant désormais au nom de « Sam » pour une

meilleure appropriation du concept par les partenaires associatifs et professionnels de la nuit. Le Gouvernement compte beaucoup sur la mise en oeuvre de l'ensemble de ces actions pour responsabiliser les conducteurs en les encourageant à maîtriser leur consommation d'alcool.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30041

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 2003, page 9315

Réponse publiée le : 21 mars 2006, page 3177